

CREATION D'UNE CTC

Procédure

Vous allez commencer la création de votre CTC sur la plateforme modifications des structures sportives.

Avant de débiter, assurez-vous que vous disposez de votre **numéro national** (différent du numéro de licence), d'une adresse courriel valide à laquelle toutes les correspondances administratives seront adressées.

Identification : suite à la saisie de votre numéro national, un mot de passe vous permettant de vous connecter à la plateforme pour compléter votre demande sera adressé sur *l'adresse courriel du correspondant principal du club lié au numéro national saisi*.

Modification de votre demande initiale : S'il s'agit d'une création, sélectionnez "**création**" même pour des modifications de votre demande initiale. Vous pouvez effectuer votre création en plusieurs étapes et quitter la saisie sans perdre vos données. **Votre dossier doit être clos le 30 avril 2016.**

Modification d'une CTC déjà homologuée : si votre CTC a été homologuée en 2013, 2014 ou 2015, sélectionnez "**modification**" et suivez la procédure comme pour une création.

Cloture de la demande : votre demande sera clôturée après l'étape 3 lorsque vous aurez cliqué sur "enregistrer". Il ne sera alors plus possible de modifier votre demande, sauf si vous demandez par courriel une réouverture de votre dossier. La cloture de votre demande ne sera possible que si votre dossier est complet et l'ensemble des champs obligatoires complétés. Un message d'alerte apparaîtra si nécessaire.

Avis des comités et ligues : les CD/LR des clubs composant la CTC recevront un courriel de confirmation de la saisie de votre CTC afin qu'ils puissent déposer leur avis. Un courriel automatique sera adressé au correspondant de la CTC via l'adresse courriel saisie à l'étape 1, aux CD/LR des clubs concernés et à la FFBB.

Le nom de votre CTC : il vous appartient de saisir un nom pour votre CTC. Il sera utilisé ultérieurement pour désigner votre groupement. Il convient soit de choisir le nom du territoire couvert par votre regroupement, soit le nom des clubs. Il est souhaitable qu'il soit explicite du point de vue géographique et ne soit pas trop long.

Documents à joindre : ils doivent être exclusivement en **format pdf** et ne peuvent être adressés par un autre moyen que cette plateforme. Vous pouvez télécharger des documents types soit au début de la plateforme, soit sur la page <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/collaboration-entre-clubs>.

Pour les CD/LR : le mot de passe est celui qui vous a été adressé lors de l'ouverture de la plateforme modifications de structures sportives. Pour être pris en compte, votre avis devra avoir été validé sur la plateforme pour le **8 mai 2016**.

Fermeture de la plateforme : Jeudi 30 avril 2016.

En cas de problème, merci de contacter Philippe CABALLO,